

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

---

L'an deux mil vingt, le 28 Mai à 20 H, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette réunion s'est déroulée à la salle Clarisse Brian-Reclus dans le respect des gestes barrières pour la lutte contre le COVID 19

**PRESENTS** : Mme GUIONIE, M. NOUVEL, Mme TOULOUSE, M. SAHRAOUI, Mme DRIOT, M. MAS, Mme DELAGE, M. ESCARMANT, Mme LAPALU, M. FAURE, Mme DELINEAU, M. ARGELES, Mme LOUART, M. GINOUX, Mme EYMERIE, M. CHOUIT, Mme MARTI, M. DRUART, M. BELTRAMI, Mme SELLIER DE BRUGIERE, M. LAULHAU, Mme BRAIT, M. GOLFIER

**EXCUSES** : /

**ABSENTS** : /

M. Serge ARGELES a été désigné secrétaire de séance.

M. ESCARMANT Jean-Marc, doyen de l'assemblée préside la séance. Il précise que M. CHALARD, Maire sortant, n'a pu être présent. M. ESCARMANT accueille l'assemblée et procède à l'appel des Conseillers Municipaux élus au scrutin du 15 Mars 2020.

Deux candidatures aux fonctions de Maire ayant été proposées, celles de : Mme GUIONIE Christelle et de M. BELTRAMI Bruno, il a ensuite été procédé à l'élection du Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Au premier tour, la candidature de Mme GUIONIE Christelle a obtenu 18 voix "POUR" et celle de M. BELTRAMI Bruno a obtenu 5 voix "POUR".

Mme GUIONIE Christelle a été déclarée élue MAIRE de Sainte Foy la Grande à la majorité absolue.

Mme GUIONIE Christelle s'est exprimée pour remercier l'assemblée.

Sous la présidence de Mme GUIONIE Christelle, il a été proposé d'arrêter le nombre d'Adjoints à 6 comme le permet la réglementation applicable, compte-tenu de la population de la commune de Sainte Foy la Grande au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Mme GUIONIE Christelle a ensuite proposé une liste de 6 personnes aux fonctions d'Adjoint :

- M. NOUVEL Philippe
- Mme TOULOUSE Brigitte
- M. SAHRAOUI Marc
- Mme DRIOT Catherine
- M. MAS François
- Mme DELAGE Angélique

Aucune autre liste n'ayant été déposée, il a été procédé à l'élection des Adjoints au scrutin secret à la majorité absolue.

La liste présentée a obtenu 18 voix "POUR" et 5 votes "NUL" et a été déclarée élue à la majorité absolue.

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée de la Charte de l'Elu Local qui sera transmise par mail à l'ensemble des élus.

M. BELTRAMI, Conseiller Municipal, souhaite s'exprimer.

Il présente ses félicitations à Mme GUIONIE pour son élection en qualité de Maire de Sainte Foy la Grande.

M. BELTRAMI précise que M. CHALARD, n'avait pas à être présent pour présider cette assemblée car il n'était pas candidat à ce scrutin.

Il indique qu'il jouera son rôle de l'opposition au sein du Conseil Municipal, dans la tradition républicaine, pour défendre l'intérêt des Foyennes et des Foyens qui pourront compter sur l'engagement des membres de l'opposition durant les six années du mandat.

M. BELTRAMI informe l'assemblée du recours déposé au Tribunal Administratif concernant le scrutin électoral du 15 Mars 2020.

Mme le Maire clôture la séance à 21 H

---